VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TEST URINAIRE NÉGATIF EN LABORATOIRE

Par Profil supprimé Postée le 09/09/2019 22:17

Bonjour,
Ayant perdu temporairement mon permis suis à un contrôle routier, je suis dans l'obligation de prouver qu'aucune trace de THC n'est présente dans mes urines. Ce matin, je me suis rendu (en vélo) dans un laboratoire afin de tester, 1ere fois, la quantité résiduelle après 3 mois d'abstinence totale.. Je souhaite en effet prouver, par plusieurs tests, que je ne consomme plus de cannabis. Malheureusement, après avoir payé le test (30€ environs) l'infirmière me dit que seul l'information "positif / négatif" apparaitra… D'où ma question.. Un test négatif en laboratoire est-il obligatoirement lié à un taux à 0, ou seulement au taux légal ? Pour info, le résultat était négatif.
Je reste dans l'attente de vos réponses et je vous remercie pour tout ce que vous faites (et ferai) pour toutes les personnes qui en ont besoin.

Mise en ligne le 17/09/2019

Bonjour,

Nous tenons tout d'abord à vous encourager dans cet arrêt de trois mois maintenant.

Les tests de dépistage des stupéfiants sont basés sur des seuils de référence fixés par convention à la suite de travaux reconnus internationalement. Au-dessus du seuil, le résultat est dit positif et en dessous, il est négatif. Aussi, le seuil de positivité d'un test de dépistage de cannabis est de 0.50 ng/ml. Mais pour certains tests plus sensibles, il est fixé à 20 ng/ml.

Nous vous joignons un lien en fin de réponse, vers le tableau des durées de positivités à titre informatif.

N'hésitez pas à nous recontacter si vous avez d'autres questions.

Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat de 14h à minuit.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité